
GUIDE DU PRESTATAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME



©Sylvie Nicol - Les Affichistes - affiche en vente à l'Office de Tourisme

 **Auvergne
Pays
d'Issoire**
Ressentez-Vibrez-Savourez

Notre périmètre d'action s'étend sur les 88 communes de
l'Agglo du Pays d'Issoire.

Avec Montpeyroux et Usson, Plus Beaux Villages de France, 4 Petites Cités de Caractère, Issoire, Plus Beaux Détours de France, à cheval sur les deux Parcs Naturels Régionaux du Livradois Forez et des Volcans d'Auvergne, le mythique Cézallier et le Bassin Minier, la Vallée des Saints, labellisée Espace Naturel Sensible, l'AOC Côtes d'Auvergne de Boudes ou encore le Parc animalier d'Auvergne parmi les 20 sites emblématiques de la Région Auvergne Rhône- Alpes...

Un territoire riche de nature et culture !

LES MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME



1. ACCUEILLIR, INFORMER ET CONSEILLER NOS VISITEURS

- Accueil et information des **habitants**, des **touristes français et étrangers**, en séjour ou de passage.
- Traitement des demandes d'information par **mail** et **téléphone**.
- Vente d'articles **boutique** : affiches et cartes postales vintage, casquettes, tee-shirts, fiches randonnées, guides randonnées, cartes IGN, Petit Futé...
- **Billetterie** des visites guidées du Pays d'Art et d'Histoire et de la saison culturelle de l'Agglo du Pays d'Issoire.
- Diffusion des événements sur l'**agenda** en ligne et réalisation d'un **programme des animations** imprimé et envoyé par newsletter chaque vendredi.

Inscrivez vous à la newsletter et enregistrez gratuitement vos événements grâce au formulaire en ligne : <https://www.issuire-tourisme.com/jy-suis/agenda/annoncez-votre-evenement>

2. PROMOUVOIR LA DESTINATION DU PAYS D'ISSOIRE

- Conception et diffusion de **brochures et supports** de communication : guide découverte, carte touristique, guide des hébergements, programme des animations.
- Gestion et développement du site internet **www.issuire-tourisme.com**.
- Animation des réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Youtube, TikTok, LinkedIn.
N'hésitez pas à nous suivre et à poster avec l'hashtag #paysdissoire
- Relations presse et influenceurs.
- Présence salons.
- Participation aux actions de promotion d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme.

3. COORDONNER L'OFFRE

ACCOMPAGNER, FEDERER ET ANIMER LE RESEAU D'ACTEURS TOURISTIQUES par des ateliers, rencontres ou clubs.

4. AMENAGER LE TERRITOIRE balisage, signalétique, mise en tourisme...

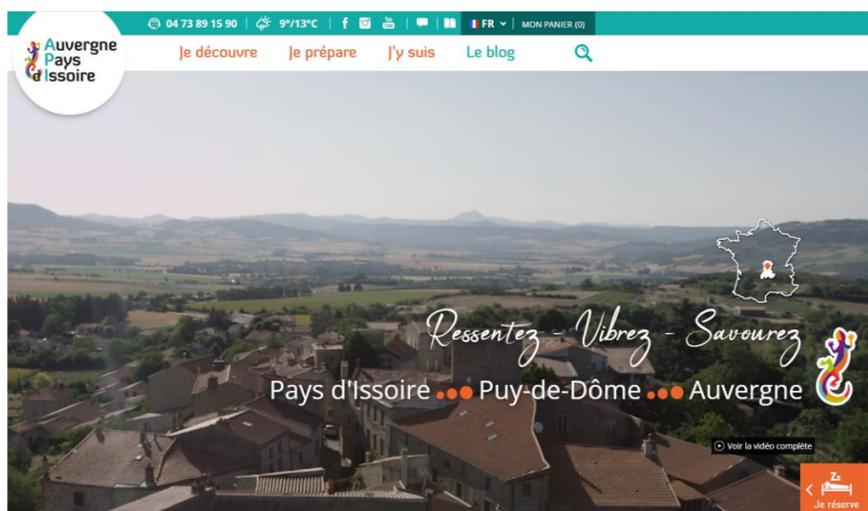
5. REPRESENTER LA DESTINATION en relation avec les institutionnels touristiques : Conseil Régional, Conseil Départemental, Atout France, Plus Beaux Villages de France, etc.

6. COLLECTER LA TAXE DE SEJOUR auprès des hébergeurs.

VOUS RENDRE SERVICE, UNE EVIDENCE



En tant que prestataire le partenariat gratuit avec l'Office de
Tourisme vous permet :



- La publication de votre offre sur le **site internet www.issuire-tourisme.com et www.auvergne-destination.com.**
- L'accès à l'**espace pro** du site internet www.issuire-tourisme.com.
- La réception de la **newsletter professionnelle**.

- La parution sur les **brochures : guide découverte** (entre 15 et 20.000 diffusés par an) ou **guide hébergements**.

- **La mise à disposition de vos brochures** sur les **présentoirs** de l'Office de Tourisme pour les activités de loisirs et sites de visite.

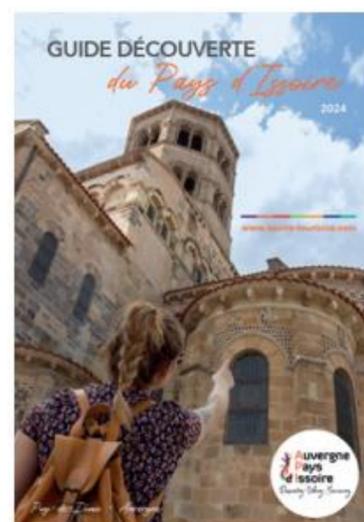
- La mise à disposition de nos **brochures** pour vos clients.

- **La valorisation de votre offre** par les conseillers en séjour lors des **accueils physiques**.

- L'accompagnement possible dans la mise en place de la **réservation en ligne** de votre activité. Des outils de gestion de réservation et de vente (Open Experience) sont mis à disposition des prestataires gratuitement.

- Les invitations aux **rencontres professionnelles** : bourse aux documents, ateliers numériques, ateliers de formation, éducteurs (visites découvertes du territoire), club des utilisateurs de la réservation en ligne.

Des moments conviviaux pour se rencontrer et échanger avec les autres prestataires.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES SERVICES ?



Le partenariat est **gratuit** pour tout prestataire touristique basé sur le Pays d'Issoire.

Il est de 80 € pour les prestataires extérieurs au territoire du Pays d'Issoire.

1. Nous vous envoyons par mail un **formulaire à compléter**. Vous y indiquez un descriptif de votre activité, vos tarifs, vos ouvertures, vos coordonnées, des photos (de bonne qualité et en indiquant le copyright pour les droits de diffusion), etc.

Si vous disposez d'une solution de réservation en ligne vous pouvez choisir de faire apparaître sur notre site et nos brochures vos coordonnées pour que les clients passent en direct avec vous (pas de commission des sites) et/ou le lien de réservation en ligne (si vous ne souhaitez pas communiquer vos coordonnées).



Ces informations sont enregistrées dans la **base de données APIDAE** partagée au niveau régional. Elle permet d'alimenter nos outils de communication numérique et guides touristiques grâce au réseau d'informations touristiques (hébergements, activités, restaurants, manifestations, commerces...).

2. Suite à la validation du formulaire en ligne vous devrez valider, dans un second mail, **les conditions d'utilisation de la base de données et le droit de diffusion des photographies**.

3. Il vous suffit ensuite de faire votre **mise à jour chaque année** en septembre pour l'année suivante. Pour cela un formulaire vous est envoyé par mail, il convient alors de vérifier les informations, les mettre à jour et, dans tous les cas, d'ajouter vos tarifs et ouvertures de l'année suivante.

LES DEMARCHES POUR UN NOUVEL HEBERGEMENT



1. Décider si vous souhaitez louer en meublé de tourisme ou chambres d'hôtes

Meublé de tourisme : le client à l'usage exclusif du logement loué, c'est-à-dire que vous n'êtes pas présent durant la location. C'est un hébergement individuel de type villa, appartement, studio meublé. Il doit notamment comporter : meubles, literie, gazinière ou plaques chauffantes, réfrigérateur, ustensiles de cuisine. Certaines communes limitent la durée totale de location du logement à 120 jours par année civile. Vous ne pouvez louer votre logement à un même client plus de 90 jours consécutifs.

Chambre d'hôtes : proposer une chambre d'hôtes implique d'accueillir le client, d'habiter sur les lieux, de lui louer une chambre meublée (incluant la fourniture de linge de maison) ayant accès à une salle d'eau et à un WC, et de lui fournir le petit-déjeuner. La capacité d'accueil est limitée à 5 chambres et à 15 clients en même temps. La dénomination table d'hôtes indique que le loueur propose une offre de repas réservée aux seuls occupants des chambres d'hôtes et constitué d'un seul menu.

2. Déclaration en mairie par un formulaire

Cerfa chambres d'hôtes n°13566 via ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17897>

Cerfa meublé de tourisme n°14004 via ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14321>

3. Déclaration auprès de l'Office de Tourisme pour la promotion touristique et la collecte de la taxe de séjour

L'affichette des tarifs de la taxe de séjour en vigueur sur le Pays d'Issoire doit être obligatoirement affichée dans le logement.

Pour la collecte de la taxe de séjour il est nécessaire d'être enregistré dans la base de données de l'Office de Tourisme même si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos supports de communication. Un identifiant de connexion vous sera remis afin de réaliser la déclaration trimestrielle en ligne. Certaines plateformes de locations en ligne nous reversent directement la taxe de séjour, il est cependant nécessaire pour nous de faire le rapprochement avec votre structure. Vous devez par contre nous reverser le montant de la taxe de séjour collectée lorsque vous louez en direct.

4. L'enregistrement auprès des impôts pour inscription et immatriculation vous permettant de vous identifier auprès des services fiscaux



5. Classer votre meublé de tourisme si vous le souhaitez

Vous pouvez demander le classement de votre meublé de tourisme à l'organisme évaluateur accrédité ou agréé de votre choix : Gites de France Puy de Dôme, Thermauvergne ou Clévacances. La liste des organismes est mise à jour sur le site Atout France.

Le coût de classement est en moyenne de 100 à 150 €. La décision est valable 5 ans.

Les avantages au classement : reconnaissance de qualité, meilleur référencement, avantages fiscaux, application d'une taxe de séjour fixe, paiement en chèques vacances.

6. Vous pouvez aussi demander l'attribution d'un label

Pour les meublés ou chambres d'hôtes afin de signaler au futur client les spécificités de votre logement : Tourisme & Handicap, Accueil vélo, Clef verte, Vignoble et découverte...

Vous retrouvez d'avantage d'informations au sujet de la location d'hébergements touristiques sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19104>



LA RESERVATION EN LIGNE



Vous ne proposez pas encore la réservation en ligne ou vous souhaitez une autre solution que les grandes plateformes ?

Rejoignez le réseau de la Place de Marché !

C'est un **espace virtuel** qui permet la redistribution commerciale de l'offre touristique. Afin de développer votre activité et vous professionnaliser vous pouvez **bénéficier gratuitement des outils Open Expérience** grâce au soutien du département et de la région. Ce sont des **outils de gestion et de réservation en ligne** pour hébergeurs et opérateurs de loisirs.

Et adoptez la simplicité :

- **Un seul planning** à gérer sans installation de logiciel.
- Vos **disponibilités sont visibles** sur le site de la région, de l'Office de Tourisme, votre propre site et les plateformes comme Booking ou Airbnb (payant selon option choisie).
- Vous gérez votre politique commerciale (réductions...), votre planning et vos **réservations en direct de manière indépendante**.
- Possibilité de **paiement en ligne** sécurisé.
- L'outil est mis à disposition **gratuitement sans commissionnement**.
- Vous bénéficiez si besoin de l'**accompagnement** de la part de l'Office de Tourisme.
- Vous intégrez une **communauté** mêlant de multiples prestataires (hébergeurs, activités...).



*L'Office de Tourisme organise un **club de la vente en ligne** avec des échanges réguliers chez des prestataires du territoire : un moment de partage convivial permettant de créer du lien.*

L'ÉQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME



Julie



Jenny



Marlène



Andrelle



Damien

5 personnes composent l'équipe permanente auxquelles s'ajoutent les saisonniers en période estivale.

L'accueil touristique d'Issoire est ouvert à l'année à côté de l'Abbatiale Saint-Austremoine, en centre-ville.

Il est complété en saison par 3 accueils touristiques : Montpeyroux, Usson (espace scénographique et expositions artistiques) et Saint-Floret.

N'hésitez pas à nous contacter !

9 place Saint-Paul, 63500 Issoire

04 73 89 15 90 – 04 15 62 20 12

tourisme@capissoire.fr

www.issuire-tourisme.com

- **Marlène GAYDIER** Responsable promotion touristique, en charge de la taxe de séjour marlene.gaydier@capissoire.fr
- **Julie LOBSTEIN** Chargée de mission e-tourisme julie.lobstein@capissoire.fr
- **Jennifer OURY** Conseillère séjours en charge des éditions de promotion jennifer.oury@capissoire.fr
- **Andrelle METILLON** Conseillère séjours en charge d'Open Experience andrelle.metillon@capissoire.fr
- **Damien ROCHE** Chargé de mission tourisme, développement et aménagement damien.roche@capissoire.fr